

# Agents immobiliers D30 - Exercer une activité conforme au RGPD

(Durée estimée : 2h)

## Objectifs

Ce module va vous permettre d'appréhender les principes de cette nouvelle réglementation, ce qu'elle change pour vous : vos nouvelles obligations et les points sur lesquels il faudra rester vigilant.

## Contenu de la formation

- Comprendre le contexte de la loi et son impact sur la profession
- Maîtriser l'obligation de transparence et de recueil de consentement
- S'assurer de la conformité de ses contrats au regard du RGPD
- Tenir compte des droits des personnes concernées par la collecte de données personnelles
- Mener son activité de prospection en conformité au regard du RGPD
- S'assurer de la conformité des sous-traitants

## Moyens pédagogiques

Explications audio et vidéo. Textes et images didactiques.

## Moyens techniques

Disposer d'un ordinateur connecté à Internet.

## Modalités d'encadrement

Module e-learning en autonomie (activités asynchrones).

## Evaluation des acquis

Évaluations formatives : quiz, vrai/faux, études de cas, etc.

## Pré-requis

Aucun.

## Public visé

Professionnels de l'immobilier.

## Modalités d'accès

INTER entreprise

## Durée d'accès

1 jour(s) ouvré(s)

Mise à jour du programme : 04/03/2019